

Objet : Aide financière à l'achat de vélo électrique de l'intercommunalité

ATTESTATION

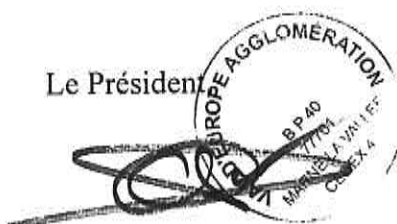
Ile-de-France Mobilités, dans le cadre de sa politique cyclable, subventionne l'achat de vélo à assistance électrique (VAE) à hauteur de 50% du prix du vélo et plafonnée à 500 euros.

Cette aide étant calculée après déduction faite des aides possibles de collectivités locales, je vous atteste par la présente, que Val d'Europe agglomération n'octroie pas d'aide financière dans le cadre de l'achat de vélo électrique, et laisse Ile-de-France Mobilités financer cette subvention dans la cadre de sa politique de mobilité.

La plate-forme de demande d'Ile-de-France Mobilités tiendra compte des achats de VAE réalisés à compter du 1^{er} décembre 2019.

Cette attestation est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Le Président



Philippe DESCROUET